



Paris, mardi 12 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04089

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°2021-360

Fouilles archéologiques (plongées subaquatiques)**SEINE - BIEF DE LA CAVE****Communes de HERICY -FONTAINE-LE-PORT et SAMOIS****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 06/08/2022 à 09:30 au 27/08/2022 à 16:00 - avec pour périodicité : Samedi**
 - o **Seine à l'amont de Paris**
entre les pk 94.500 et pk 95.000 - Rive droite

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 06/08/2022 à 09:30 au 27/08/2022 à 16:00 - avec pour périodicité : Samedi**
 - o **Seine à l'amont de Paris**
entre les pk 94.500 et pk 95.000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Dans le cadre des plongées subaquatiques autorisées par le Préfet de région et organisées par le groupement de recherches archéologiques subaquatiques, Monsieur le Sous Préfet de TORCY a prescrit les présentes mesures temporaires afin d'assurer la sécurité des participants aux plongées et des tiers.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

28/08/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT